

Nayrac, Antoine et Bennac, Emilie.
Décess.
Lala, Marie, ménagère, 83 ans, à Cabessut.
Mérignat, Lucie, 24 jours, rue Clément-Marot.
Soulé, Jean, 4 ans 1/2, B. Nord.

Ephémérides du Quercy
4^{er} mars 1350. — Découverte d'un atelier monétaire à Cahors, dans la rue Majeure.
2 mars 1631. — Palhassé, avocat du Roi au sénéchal de Figeac, sollicite et obtient un arrêt du Parlement de Toulouse, ordonnant le rétablissement de l'église du chapitre St-Sauveur.

Toucy est situé sur les rives de l'Oanne, petite rivière qui coule dans la direction du nord-ouest, au milieu d'un étroit vallon. La ville est habitée des vents du nord, du sud et de l'ouest par de hautes collines. Aussi les orages y sont-ils très rares et passent-ils presque toujours à droite et à gauche, se divisant souvent et n'effleurant que très légèrement la ville.

Bourse de Paris. Cours du 2 mars. Rente 3 p. %/..... 73.80 - 4 1/2 p. %/..... 105.50 - 5 p. %/..... 109.40

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

Table with 3 columns: Jours, Saints, Fôires. Includes dates from 3 to 9 March and corresponding religious feasts and markets.

Bulletin météorologique.

Table with 4 columns: HEURES, BAROMÈTRE, CIEL, VENT. Shows weather data for Paris, 2 mars.

Paris, 2 mars.
Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 2 mars, à 2 heures du soir.

Pour la chronique locale : A. Layton.

FAITS DIVERS

INCENDIE PAR LA FOUDRE Du clocher de Toucy (Yonne).

Le 28 janvier 1878, à une heure et demie de l'après-midi, la foudre tomba sur le clocher de Toucy (Yonne) et l'incendia.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur ce fait insolite dans nos contrées. Le vent soufflait du nord-ouest ; un nuage épais, placé à une faible hauteur, vint à éclater, couvrant la terre de gros grêlons. Quelques minutes après, on entendit un coup de tonnerre, un seul, sec et prolongé, et en même temps la croix qui surmontait le clocher fut entourée comme d'un météore lumineux.

Tous les témoins s'accordent à dire que l'on n'a vu aucun zigzag, mais une masse de feu enveloppant le sommet du clocher.

Immédiatement après le coup de tonnerre, la grêle cessa et fut remplacée par un ouragan de neige qui tomba en abondance pendant un quart d'heure.

Ce n'est que quand cette tempête eût cessé que l'on s'aperçut que le feu était pris au clocher dans deux points : un à la partie supérieure du côté nord-ouest, l'autre à la partie inférieure du côté du sud est, probablement dans les deux points d'entrée et de sortie du fluide électrique.

(La Nature,) Docteur L. Roché.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 2 mars, 1 h. soir.

Hier, la séance de la Chambre des Députés a duré jusqu'à neuf heures du soir pour la discussion de l'élection du marquis de Billioti, dans la Vaucluse. Le vote aura lieu seulement aujourd'hui. M. Paul de Cassagnac s'est distingué par un discours véhément, qualifié de pugilat d'invectives par le Journal des Débats.

Paris, 2 mars, 2 h. soir.

Les nouvelles d'Orient ont aujourd'hui un caractère meilleur en faveur de la paix.

D'une part, les assurances les plus nettes ont été données à Vienne par l'ambassadeur de Russie.

D'autre part, on annonce de Constantinople que la signature de la paix n'est plus qu'une question d'heures et que les plus grosses difficultés sont écartées.

Si l'on ne connaît pas encore la date du jour où la conférence doit avoir lieu, c'est que la Russie est décidée à empêcher la réunion de cette conférence tant que la paix ne sera pas signée.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire :

- I. — Mémoires et Notices. Lucien N.-B. Wyse. — L'exploration de l'isthme du Darien en 1876-1877. J.-B. Paquier. — Pamir et Kachgarie. Rocher. — Itinéraire de Ch'ung-Ch'ing a Yun-nan-fu. II. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques. Le colonel Chanoine. — Les travaux géodésiques de la Société impériale géographique de Russie, en Asie. Ch. de Ujfalvy. — Excursion en Roumanie. — Lettre au secrétaire général. III. — Actes de la Société. Ernest Mouchet. — Allocution prononcée à l'ouverture de l'Assemblée générale du 19 décembre 1877. Procès-verbaux des séances. Ouvrages offerts à la Société. Table des matières contenues dans le tome XIV de la VI^e série. Cartes. Lucien N.-B. Wyse. — Carte générale du Darien méridional. Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

MÈRES DE FAMILLE!!!

Voulez-vous avoir : des enfants sages ? des enfants bien portants ? des enfants bien élevés ?

Abonnez-vous au JOURNAL DES JEUNES MÈRES (Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris)

Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN. Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 24 février.

Les grandes découvertes de Stanley en Afrique : Gabriel Marcel. — Mois météorologique aux Etats-Unis. Décembre 1877 : Th. Moureaux. — Le musée d'ethnographie des missions scientifiques (suite et fin). — Correspondance : L'arc et les fîches en Océanie : D^r Nadeau. D^r A. Bordier. — Importance de l'étude des tremblements de terre : M. E. de Rossi. Incendie par la foudre du clocher de Toucy (Yonne). — Suite des recherches de M. Gaston Planté sur les effets des courants électriques de haute tension ; lumière électrolytique, gravure électrique sur verre : G. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences. Séance du 18 février : Stanislas Meunier. — Un Géogyroscope gigantesque : Camille Flammarion. — Bulletin météorologique de la semaine.

ASSEMBLÉES DES SENÉCHAUSSEES DU QUERCY POUR L'ELECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DOLÉANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE DU QUERCY (Suite.)

Plusieurs articles desdits cahiers ont éprouvé des discussions sérieuses ; mais on est parvenu à applanir toutes les difficultés élevées, au moyen de quelques changements, additions ou modifications qui ont été faites d'après le vœu de la plus grande partie des membres de l'Assemblée ; et après une seconde lecture desdits cahiers, ils ont été approuvés, arrêtés et signés par tous les membres de l'Assemblée.

M. le Président a néanmoins observé que les pouvoirs donnés aux députés dans les cahiers n'étaient pas entièrement conformes à la lettre du Roi pour la convocation aux États généraux et à l'article 45 du règlement ; il a protesté sur l'insuffisance desdits pouvoirs et sur l'inexécution de la lettre du Roi et de l'article du règlement ci-dessus cité.

L'Assemblée a observé de son côté que ni le règlement ni la lettre de Sa Majesté n'étaient pas assez précis sur l'article des pouvoirs à donner aux députés, que ces pouvoirs tels qu'ils étaient consignés dans les cahiers, paraissaient assez généraux et suffisants. Et, en conséquence, l'Assemblée a arrêté de ne faire aucun changement dans la manière et la forme en lesquelles les cahiers ont été rédigés.

Sur quoi, M. le Président, pour ne pas arrêter les opérations de l'Assemblée a cru qu'il était sage et dans l'intention du gouvernement de passer à un autre article, d'autant que la scission de l'Assemblée, d'après l'opposition générale devenait inévitable.

M. le Président a dit qu'avant de s'occuper de l'élection des députés de l'ordre de la noblesse aux États généraux, l'Assemblée devait d'abord procéder, par la voie du scrutin, au choix des trois membres de l'Assemblée qui seront chargés d'ouvrir les billets, d'en vérifier le nombre, de compter les voix et de déclarer le choix de l'Assemblée.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée a dit qu'avant de procéder au choix des trois scrutateurs, il était important de statuer qu'aucun des députés de l'ordre de la noblesse ne pourra accepter de la part du gouvernement aucune pension, aucune grâce, aucune expectative ni aucun traitement pendant la durée de la députation : de quoi les députés seront tenus de donner leur parole d'honneur après qu'ils auront été nommés ; que néanmoins le Roi sera supplié d'accéder qu'il soit accordé auxdits députés, pendant la durée de leur députation, un petit traitement égal à celui qui a été fixé par les États généraux du Dauphiné.

L'Assemblée ayant délibéré sur la motion ci-dessus présentée, l'a adoptée en son entier et sans aucune modification ; elle a arrêté de plus que tous les députés seraient tenus d'accepter le traitement qui serait fixé et qu'aucun ne pourrait le refuser.

Après quoi, l'Assemblée s'est séparée et M. le Président a indiqué la continuation de la séance à cinq heures du soir de ce même jour.

Signé : Marquis d'ADHEMAR LOSTANGES, grand sénéchal, président, et GRANSAULT-FONTENILLES, membre et secrétaire de l'Assemblée.

Dudit jour, 21 mars, à cinq heures du soir.

Les membres de l'ordre de la noblesse étant réunis, M. le grand Sénéchal, président, a dit que l'Assemblée devait s'occuper de la nomination des trois scrutateurs, en observant, pour cet effet, les mesures prescrites par l'article 47 du règlement.

En conséquence, tous les membres et députés ayant déposé successivement leurs billets d'élection dans un vase placé sur une table placée au-devant du secrétaire de l'Assemblée ; la vérification

en a été faite par ledit secrétaire assisté des trois plus anciens d'âge, savoir : M. le comte de Montagut de Cremps et de M. de Labondie père.

Il est résulté de cette vérification que les trois membres qui ont réuni le plus de voix sont M. le vicomte de Chaunac, M. le marquis de Lavalette-Parizot et M. de Labroue, lesquels ont été déclarés scrutateurs.

Ensuite M. le Président a fixé la séance à demain, 22 mars, à huit heures du matin.

Signé : Marquis d'ADHEMAR LOSTANGES, grand sénéchal, président, et GRANSAULT-FONTENILLES, membre et secrétaire de l'Assemblée.

Du 22 mars, à huit heures du matin.

L'Assemblée étant formée, un des membres a dit qu'il serait important de prévenir le cas ou quel'un des trois députés de l'ordre de la noblesse qui seront nommés aux États généraux, ne pourrait pas s'y rendre, pour raison de maladie ou de quel' autre empêchement, il a proposé à l'Assemblée de délibérer s'il ne serait pas utile d'élire un ou deux députés en remplacement.

Cette motion allait être accueillie par l'Assemblée, lorsque M. le Président a observé qu'elle ne pouvait pas être mise en délibération, attendu que l'article 48 du règlement ne permettait de procéder à l'élection d'un suppléant que dans le cas ou le choix tomberait sur une personne absente.

M. le Président a ajouté que, suivant l'instruction pour les baillis ou sénéchaux, arrêtée en conseil d'Etat du Roi, le 24 janvier dernier, il leur était enjoint expressément de ne faire mention, dans leur procès-verbal, que des noms des députés élus les premiers, jusqu'à concurrence du nombre fixé pour chaque ordre par la lettre de convocation ; les élections postérieurement faites resteront nulles.

D'après une décision aussi expresse, M. le Président s'est opposé à ladite élection des députés en remplacement, à moins que le choix ne tombât sur une personne absente ; et sur l'opposition de M. le Président, la motion a été retirée.

(A suivre.)

Crédit Foncier de France.
Le 22 mars 1878, tirage des
 Obligations foncières 3 et 4 %, de 1853,
 170,000 fr. de lots ;
 Obligations foncières 4 % de 1863,
 200,000 fr. de lots ;
 Obligations communales 3 %, de 1860,
 150,000 fr. de lots ;
 Obligations communales 4 %, de 1875,
 200,000 fr. de lots.

Le 3 Avril
3^o tirage de lots des
 Obligations foncières de 400 fr. 3 % libé-
 rées de 60 fr.
 1 lot de 100,000 francs.
 1 — de 50,000 —
 2 — de 10,000 —
 30 — de 1,000 —

Au printemps, au moment où se manifeste la circulation des humeurs, l'on songe toujours aux dépuratifs ; nous ne pouvons rien conseil-

ler de mieux, dans ce but, que le **Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de Grimault.** Ce produit, dont la base est le cresson, le cochlearia, etc., plantes si populaires par leurs propriétés dépuratives et fortifiantes, s'emploie avec le plus grand succès aussi bien pour les enfants que pour les grandes personnes. M. le docteur Favrot, dans un article publié dans la *Revue médicale*, s'exprime en ces termes :

« Le **Sirop de Raifort iodé** de Grimault, nous paraît destiné à occuper une grande place dans la thérapeutique. Nous sommes heureux de pouvoir signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de son emploi comme régénérateur du sang, dans certaines affections chroniques générales tenant à une acréité quelconque du sang, mais surtout dans celles dites spéciales, alors que l'iodure de Potassium, l'Essence de Salsepareille, l'Huile de Foie de Morue et beaucoup d'autres dépuratifs en vogue étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats. »
 D^r A. FAVROT.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie Stut-emberge, quai de Cet ; L'avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros. Détail.

Nous signalons un intéressant rapport du Docteur Laurent fondateur de la Société protectrice de l'enfance à Rouen.

Je recommande tout particulièrement le BIBERON ROBERT à cause des excellents résultats qu'il m'a donnés. Son fonctionnement simple et ingénieux permet une succion facile et sans efforts. Aussi le BIBERON ROBERT supplée-t-il parfaitement à la succion naturelle. Des rapports très-avantageux lui ont mérité de nombreuses récompenses.

Voici une découverte qui fera son chemin par ces temps de froid et de pluie. — Quand les rhumes et les douleurs qui nous ramènent venaient nous assaillir, nous n'avions jusqu'à présent à leur opposer que le coin du feu avec assaisonnement de tisanes, de drogues et de flanelle. — Aujourd'hui, avec quelques applications, souvent une seule, de Papier Lardy à l'Extrait de piment, on s'en débarrasse sans le moindre ennoi. — Une intense dérivation à la peau, caractérisée par une vive rougeur et une chaleur nullement désagréable, dérivation qu'on peut prolonger autant que cela paraît nécessaire : voilà qui produit ce miracle.

Avec 1 fr. 50, vous aurez chez tous les Pharmaciens, une boîte de Papier Lardy, qui vous servira tout l'hiver, et vous narguez bromes et frimas.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donné pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles.

Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

**PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME-TOUX**

GOUDRON DE GUYOT | **CAPSULES de GOUDRON**
 (Liquor concentrée et titrée) | de GUYOT
 2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)
 Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

LES PORTEURS DE FONDS TURCS
 ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, Place Vendôme *Organe officiel du Comité français des Valeurs ottomanes* qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques, voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le *Comité français*, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de Fonds Turcs. — Renseignements gratuits.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIDIQUES
Eaux-Bonnes
 E. Prénos. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
 Rhume, Bronchite, Angine, Granulatio, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
 Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
 BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
 A LA
 PEPSEINE ET A LA DIASTASE
 Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
 contre les
 DIGESTIONS DIFFICILES
 OU INCOMPLÈTES,
 MAUX D'ESTOMAC,
 DYSPÉPSIES, GASTRALGIES,
 PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
 AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION,
 CONVALESCENCES LENTES,
 VOMISSEMENTS...
 PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
 se trouve dans les principales pharmacies.

ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS.
OREZZA
 Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues.
 Cette EAU est sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSSES — ANÉMIE
 et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
 Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

DREYFUS FRÈRES & Co
 DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSMANN,
 Concessionnaires du
GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869
 DÉPÔT
GUANO DISSOUS DU PÉROU
 Convention de 15 Avril 1864
 DÉPÔT

DÉPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
 Havre, chez M. E. FICQUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
 Melun, chez M. LE BARRE.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
 St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LA NATIONALE
 Compagnie d'Assurances sur la Vie
 ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT
 ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19
 Annonciation Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
 Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 37,635,076 fr.
 Arrérages payés aux Rentiers... 141,416,291 fr.
 Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 11,409,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à
MM. Bénéch, à Cahors ;
Puel, à Figeac ; Lacambre, à
Gourdon ; Bap^{te} Planion, à
Souillac.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeois de Saign. Cestrop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. **RHUMES** CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les **SIROP et PATE de BLAYN** aux Bourgeois de Saign et au Banne de Toin. N° 50 la Boîte. **BLAYN, 20, 7, 7, Marché-St-Hippolyte, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'Étranger.**

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Création prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le **Réparateur TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie **TRICARD**, aux Ternes, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le **Réparateur Tricard**). — Se trouve dans les Pharmacies.